

Le traitement est indolore et immédiatement efficace

L'éclaircissement dentaire est sans danger pour la structure de la dent

Un examen bucco-dentaire est indispensable avant de procéder au blanchiment

Le blanchiment des dents « au fauteuil »

Différents facteurs influent sur la coloration des dents : couleur d'origine, mode de vie (consommation de café ou de thé, tabac...), prise de certains médicaments, vieillissement. Le blanchiment « au fauteuil » apporte une réponse pour les dents qui sont très jaunies.

Lorsque le détartrage n'est pas suffisant pour obtenir un sourire éclatant, ce procédé de dentisterie esthétique -pratiqué au cabinet dentaire- permet d'éclaircir la coloration de l'émail et de la dentine grâce à l'utilisation d'un gel blanchissant.

L'examen préalable

Aucun traitement d'éclaircissement ne doit être effectué sans un bilan bucco-dentaire permettant de vérifier :

- l'absence de contre-indications (émail usé ou fragile)
- l'état et la sensibilité de la gencive
- la présence d'éventuelles caries ou obturations à traiter

Après cet examen nous vous confirmerons si cette méthode vous est bien adaptée.

Un détartrage soigneux sera effectué avant le soin de blanchiment.

Une méthode en quatre étapes

- 1) Choix de la teinte cible, effectué avec votre praticien
- 2) Préparation : couverture de la gencive et des tissus sensibles de la bouche, afin de ne dégager que les dents
- 3) Application d'un gel blanchissant à base de peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée) sur les dents des mâchoires supérieure et inférieure
- 4) Illumination éventuelle avec une lampe à ultraviolet

La séance se déroule sur 1 heure environ.

Durée

Le résultat est immédiat.

Il reste visible pendant 4/5 ans. La longévité du résultat sera fonction de votre mode de vie (diminution des boissons foncées, de la nicotine...).

Un brossage des dents bi-quotidien et un nettoyage professionnel annuel entretiendront la blancheur obtenue.

Réglementation de l'ONCD

La réglementation actuelle prévoit que les produits d'éclaircissement utilisés par les praticiens ne doivent pas dépasser un pourcentage de peroxyde d'hydrogène, présent ou dégagé, supérieur à 6%. Les produits libérant entre 0,1% et 6% de peroxyde d'hydrogène sont d'ailleurs strictement réservés aux praticiens de l'art dentaire.

Limites

L'éclaircissement dentaire n'a pas d'action sur les matériaux de synthèse (résine, porcelaine) qui auraient été utilisés pour vos dents.

Chaque personne réagit à sa manière et le résultat peut être différent d'un patient à un autre.

Consultez notre fiche : Les différentes techniques d'éclaircissement dentaire



Nos conseils

- La teinte d'origine de la dent doit être le plus possible préservée afin que le résultat soit en harmonie avec l'ensemble du visage.
- Après un éclaircissement, une sensibilité passagère des dents peut survenir pendant environ 48 heures. Un dentifrice fluoré, ou un dentifrice pour dents sensibles, permet d'atténuer cet effet secondaire.
- Pendant les quelques semaines qui suivent l'éclaircissement, éviter les boissons colorantes car le risque de coloration est plus important pendant cette période.
- Cette technique est interdite pour les jeunes de moins de 18 ans